

Dénomination de la fonction

MEDECIN DE VEILLE SANITAIRE – Santé précarité

Référence : SAN-20-A (UCANSS 0502)

Famille professionnelle : SANTE

Emploi-type : CHARGE(E) DE PROGRAMMES DE SANTE

Catégorie d'emploi : A

Groupe RIFSEEP : 3 OU niveau de qualification :

Structure	Agence régionale de santé de Guyane
Localisation géographique	66, avenue des Flamboyants - C.S 40696 - 97336 Cayenne Cedex – Guyane Française

Contexte et enjeux de la fonction

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guyane est un établissement public administratif de l'Etat créé le 1^{er} avril 2010, doté de la personnalité civile et d'une autonomie financière.

L'ARS définit et implante les politiques de santé en région, régule l'offre sanitaire médico-sociale, garantit la veille et la sécurité sanitaire et contribue avec l'Assurance Maladie à la gestion du risque assurantiel.

L'établissement est composé de 75 collaborateurs répartis en 5 directions : direction de la santé publique (DSP), direction de l'offre de soins (DOS), direction de l'autonomie (DA), direction des services comptables et financiers et, secrétariat général.

La Direction de la santé publique participe à l'élaboration et au suivi des programmes régionaux de santé, dans le respect des orientations du projet régional de santé 2018 – 2022 et du CPOM établi entre l'Agence et l'Etat. Elle assure par ailleurs une mission permanente de contrôle de la qualité et de la sécurité des soins comprenant les missions d'inspections sanitaires, et d'organisation et animation des processus de veille sanitaire et de gestion des alertes. Le service « Veille et sécurité sanitaire » fait partie de la direction de la santé publique.

Missions clefs

Sous l'encadrement de la Directrice de la santé publique et de la responsable du service VSS, le médecin de veille sanitaire–santé précarité.

- 1. Sera le référent médical du parcours de santé « territoires de l'intérieur » et santé-précarité. A ce titre il assurera le pilotage ou un appui technique à différents programmes de santé publique, ainsi qu'à la direction de l'offre de soins**
- 2. Participera à la gestion des alertes sanitaires en collaboration avec l'équipe de veille sanitaire de la direction de la santé publique**

Activités

Les activités spécifiquement attendues du médecin de veille et sécurité sanitaire

1. Contribuer aux activités de veille et sécurité sanitaire, en alternance avec le responsable du service VSS

- Réception des DO et signalement reçus à la plateforme
- Validation des signaux, analyse et traitement
- Participation à la coordination interne et externe des acteurs de veille sanitaire, notamment avec la CIRE
- Participation à la conception, la mise en œuvre et l'actualisation de protocoles de plans de veille sanitaire et d'outils de gestion
- Participer à la gestion de crise, au besoin en tant que pilote de CRAPS
- Elaboration d'éléments de communication pour les autorités compétentes
- Organisation et/ou participation aux retours d'expérience
- Participation à différents comités de pilotage dans le champ de la veille sanitaire
- Suivi des certificats de décès pour la Guyane

2. Parcours de santé territoires de l'intérieur, et santé précarité

- Organisation et suivi des programmes de lutte contre la tuberculose et la lèpre, en lien avec l'IDE référent
- Pilotage de programmes de santé publique concernant le paludisme et les parasitoses digestives
- Appui médical au service de santé environnement en charge du plan métaux lourds et en charge de la prévention des maladies entériques liées à l'eau
- Appui médical au pilotage du PRAPS
- Appui médical à la DOS pour l'offre sanitaire dans les territoires de l'intérieur

3. Autres activités

- Participation aux astreintes médicales
- Participation aux enquêtes et inspections

Divers :

Continuité du service :

Les absences de l'agent du bureau (congés ou missions) doivent être compatibles avec la continuité des activités du service « veille et sécurité sanitaire ».

Excès temporaire d'activité :

En cas d'excès temporaire d'activité du service, l'agent pourra être mobilisé pour apporter une réponse temporaire et adaptée.

Les missions et la répartition du temps de travail indiquée sont susceptible d'évoluer en fonction des besoins du service « veille et sécurité sanitaire ».

Positionnement

Placé(e) sous l'autorité du responsable du service « Veille et sécurité sanitaire », le médecin de veille sanitaire – santé précarité n'aura pas de personnel sous sa responsabilité hiérarchique.

Environnement

Interface professionnel interne et externe dans le cadre des organisations institutionnelles et des délégations de signatures :

- En interne : échanges « métiers » avec les autres services et les autres directions de l'ARS
- En externe : échanges « métiers » avec les autres services de l'Etat, les services techniques des collectivités territoriales et les partenaires de l'ARS

Profil recherché

Médecin titulaire de la fonction publique, contractuel ou praticien conseil ayant idéalement une expérience professionnelle dans la veille et sécurité sanitaire ou en santé publique.

AVANTAGES SPECIFIQUES

Rémunération brute annuelle (selon profil et contrat) :

Débutant : à partir 60 000€

Expérimenté : jusqu' à 120 000€

Primes d'installation (selon statut)

Moyens mis à dispositions : Téléphone mobile professionnel ; ordinateur portable

Compétences

Savoir	<ul style="list-style-type: none">▪ Environnement institutionnel et administratif▪ Enjeux du secteur▪ Processus et circuits de la prise de décision▪ Compétences techniques en pharmacie et démarche qualité
Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none">▪ Animation de réunion▪ Expression écrite, Expression orale, Capacité de synthèse▪ Capacité d'analyse▪ Élaborer des méthodes d'intervention spécifiques, contextualiser et problématiser ses interventions▪ Définir et proposer des mesures préventives et correctives adaptées en fonction de l'environnement▪ Recueillir et traiter de l'information (données informatiques, réalisation d'entretiens)
Savoir-être	<ul style="list-style-type: none">▪ Sens du service public,▪ Sens des relations humaines, de l'écoute et du dialogue, capacité d'adaptation, capacité de travailler en équipe,▪ Autonomie, capacité d'initiative,▪ Rigueur dans la réalisation des missions,▪ Réactivité, aptitude au discernement et au calme en situation de crise,▪ Aptitude à travailler avec des acteurs très diversifiés▪ Représenter l'État

Votre contact au sein de la région

Alice SANNA
Directrice adjointe de la santé publique à l'ARS de Guyane
CS 40696 – 97336 CAYENNE CEDEX
Courriel : alice.sanna@ars.sante.fr

Date d'échéance

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à envoyer par voie électronique ou par courrier pour **le 2 septembre 2019 au plus tard** à :

Johannel SMOCK
Responsable des ressources humaines de l'ARS de Guyane
Courriel : johannel.smock@ars.sante.fr

En copie :

Carole AMARANTHE
Adjointe au Responsable des ressources humaines de l'ARS Guyane
Courriel : carole.amaranthe@ars.sante.fr

Poste à **pourvoir à compter du 1 novembre 2019.**